

RÉFÉRENT SÉCURITÉ

DURÉE :
3 jours
(21 heures)

■ OBJECTIFS

La formation doit permettre aux participants :

- de comprendre les enjeux de la prévention,
- d'avoir de bonnes bases réglementaires en hygiène sécurité et prévention des risques professionnels,
- de savoir mettre en œuvre les obligations réglementaires dans le quotidien de l'entreprise,
- d'élaborer une organisation efficace de l'hygiène et de la sécurité dans l'entreprise.

- **PRÉREQUIS** : Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.
- **PUBLIC** : Tout salarié prétendant à occuper la fonction de référent sécurité.

Programme

Généralités

- Le contexte réglementaire et notamment le code du travail mais aussi le code de la sécurité sociale et le code de l'environnement
- Les principes généraux de prévention, articles L 4121-1 et suivants
- Les différents acteurs de la prévention
- Définitions de l'accident du travail, des accidents de trajet et de la maladie professionnelle
- Les déclarations d'accident du travail et de maladies professionnelles
- Les statistiques accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles
- Les indicateurs de la sécurité : indice de fréquence, le taux de fréquence, l'indice de gravité et le taux de gravité
- Les enjeux financiers avec les coûts de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle
- Les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles

La démarche de prévention

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels. Décret du 05 novembre 2001

Mise en place de la méthodologie d'évaluation des risques

- Définition de l'unité de travail
- Le déroulement des phases de travail
- L'inventaire des risques identifiés dans chaque phase de travail
- L'évaluation des risques en termes de gravité et de probabilité d'occurrence
- La détermination du niveau de risques
- L'inventaire des mesures de prévention existantes
- La détermination des mesures de prévention à mettre en place
- La programmation des actions correctives



Étude de cas : rédaction du document unique d'une unité de travail de l'entreprise.

- Les contrôles et vérifications périodiques obligatoires
- La tenue du registre de sécurité
- L'affichage obligatoire dans l'entreprise
- Les documents relatifs à l'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention, autorisations de travaux, permis de feu...
- Les formations obligatoires à la sécurité
- Les accidents du travail
 - Les différents évènements à analyser : accident, incident ou presque-accident
 - Les différents facteurs à prendre en compte dans l'analyse : individu, tâche, matériel, milieu
- La démarche d'analyse de l'accident du travail
 - Notion de faits : où et comment les recueillir ?
 - Surmonter les difficultés du recueil des faits
 - Formalisation des faits : le compte-rendu d'accident du travail
- La méthode de l'arbre des causes
 - Principes de la méthode
 - Le questionnement de l'arbre des causes
 - Exploitation des faits recueillis
 - Les différentes liaisons : enchaînement, conjonction et disjonction
 - Construction de l'arbre des causes
 - Recommandations pratiques pour optimiser l'utilisation de la méthode

Étude de cas : analyse d'accidents par la construction d'arbres des causes à difficulté croissante.

- Exploitation de l'analyse et communication
 - Choix des actions de prévention
 - Mise en place des solutions proposées : articuler mesures immédiates, différées et définitives
 - Suivi et évaluation des mesures prises



Faire de l'Emploi notre Label

Modalités et délais d'accès :

Inter : Limoges

Lorsque le nombre minimum de participants, soit 5 personnes est atteint, la formation peut alors débuter dans les trois semaines suivantes.

Intra : Dans vos locaux

Calendrier fixé avec le client

Dossier d'inscription à réaliser auprès de nos services

Coût de la formation

Inter : 205 € Nets / Jour / Personne

Intra : 900 € Nets / Jour / Groupe (maximum 12 personnes)

Financement

Possibilité de prise en charge sur le **Plan de Développement des Compétences** de votre entreprise / établissement

Accessibilité

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Si besoin, adaptation du contenu et des moyens en terme d'accessibilité.

- **INTERVENANT** : Formateur - Expert
- **ÉVALUATION** : Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur à l'issue de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Délivrance d'une attestation de formation

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les apports théoriques et les échanges se succéderont tout au long de la formation avec des contenus théoriques mais aussi des situations vécues par l'intervenant ou les participants. Remise d'un support de cours par personne